

ANNÉE	Licence 3
PARCOURS	Complément de Majeure
SEMESTRE	Semestre 5
CODE & INTITULÉ	Unité : UE4 Arts et culture
	Élément : VGE5U4 – Arts et culture, approche interdisciplinaire
RESPONSABLE	Jennifer Murray jennifer.murray@univ-fcomte.fr
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	Adrienne Boutang adrienne.boutang@univ-fcomte.fr Jennifer Murray jennifer.murray@univ-fcomte.fr Matthew Pires matthew.pires@univ-fcomte.fr Isabelle Sicard isabelle.sicard@univ-fcomte.fr

POINTS ECTS : 6

HORAIRE : CM : 20h ; TD : 8h ; Travail personnel : 100h

Détails de l'élément et contenu des cours

Ce cours interdisciplinaire s'articulera autour du thème 'The Working Class' pour en explorer ses facettes culturelles dans les pays anglophones. L'étude se fera par une approche croisée entre histoire, cinéma, littérature, et la chanson.

Compétences à acquérir et objectif des cours

L'étudiant apprendra à nuancer et à affiner son approche d'un thème à travers une mise en perspective multiple, qui ne sera pas exhaustive, mais qui mettra en avant la complexité du regard sur un objet défini. Des recherches personnelles et une mise en commun des résultats, ainsi que la présentation d'un projet de groupe permettront aux étudiants de travailler de façon à la fois active et collaborative.

Bibliographie

Toutes les références pour les cours seront communiquées par les enseignants en début de semestre et/ou seront disponibles sur les pages moodle du cours.

Contrôle des connaissances

Rappels

La présence aux TD (Travaux Dirigés) est obligatoire. En cas d'absence, il faut faire parvenir à votre enseignant.e un justificatif officiel (certificat médical, convocation à un examen,...). L'appel est généralement fait lors des TD et les notes du module ne sont pas prises en compte dans le calcul final s'il y a trois absences injustifiées (ABI) au cours du semestre, ce qui entraîne l'obligation pour vous de passer les examens du module en session 2 (rattrapages de juin).

La présence aux CM (Cours Magistraux) est une nécessité pédagogique, même si l'appel n'est pas fait lors des CM.

L'absence à un examen doit être justifiée dans les trois jours qui suivent l'examen par un justificatif officiel (certificat médical, convocation à un examen). Une absence justifiée (ABJ) donne droit à une note de 0 à l'élément constitutif, ce qui permet le calcul des notes du module. Vous êtes sinon défaillant.e (DEF) pour le module en question et la validation du semestre ne peut pas être effectuée.

Contrôle continu

- 3 devoirs sur table (littérature, civilisation et étude chansons)
- 1 devoir maison (cinéma : analyse de séquence)
- travaux divers pouvant compter pour jusqu'à 25% de la note

Dispensés de contrôle continu (DCC)

- 1 devoir écrit.

Rattrapage

- 1 épreuve écrite 2h